

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Session annuelle  
du Conseil d'administration**

**Rome, 6–10 juin 2005**

## **QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION**

**Point 12 de l'ordre du  
jour**

*Pour examen*



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.A/2005/12-A**  
11 mai 2005  
ORIGINAL: ANGLAIS

## **RAPPORT SUR LES PERTES APRÈS LIVRAISON POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2004**

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

## NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.**

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Vice-Directeur exécutif, Département des opérations (OD): M. J.-J. Graisse tél.: 066513-2001

Assistant du Vice-Directeur exécutif et du Directeur associé des opérations: M. D. Scalpelli tél.: 066513-2168

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le Superviseur de l'Unité des réunions et de la distribution (tél.: 066513-2328).

## RESUME

Le présent rapport examine les questions relatives aux pertes de produits après livraison par pays et par produit et décrit les mesures qui ont été prises par le PAM pour tenter de réduire ces pertes au minimum. La période considérée couvre l'année civile allant du 1er janvier au 31 décembre 2004.

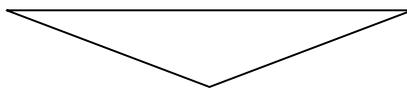
On entend par pertes après livraison les pertes survenant après arrivée au point de livraison, que ce soit au cours de la manutention, de l'entreposage ou du transport intérieur. Le point de livraison correspond au point dans le pays bénéficiaire où prennent fin le transport extérieur ou terrestre, l'entreposage et la manutention. Lorsqu'il s'agit de transport maritime, le point de livraison se trouve à l'endroit où les produits sont livrés contractuellement à la sortie du navire. Contrairement aux pertes avant livraison (qui ne sont pas abordées dans le présent rapport), les pertes après livraison ne sont pas couvertes par le Compte d'assurance spécial du PAM, qui assure les produits à partir du moment où le PAM en prend possession jusqu'au point de livraison. C'est au gouvernement bénéficiaire ou au bureau de pays du PAM qu'il incombe de récupérer les pertes après livraison auprès de la partie responsable.

Les annexes I, II et III du présent rapport présentent la ventilation des pertes par cause, par produit et par pays, respectivement. L'annexe III indique aussi les pertes égales ou supérieures à 2 pour cent de la valeur coût, assurance et fret nette totale des produits fournis dans un pays donné et supérieures à 20 000 dollars E.-U. en valeur absolue; elles sont classées en fonction de leur montant en dollars. Les pertes les plus importantes, en valeur c.a.f. nette absolue et relative, sont spécifiées et détaillées dans le présent rapport; les pertes substantielles, même si elles ne représentent qu'une faible proportion des produits fournis dans des pays ayant des programmes de grande ampleur, sont également mentionnées. L'annexe IV décrit plus en détail les mesures prises par le PAM pour réduire les pertes à l'échelle régionale.

La valeur coût, assurance, fret nette totale des pertes enregistrées pendant la période considérée en 2004 est estimée à 4,6 millions de dollars, soit 0,37 pour cent de la valeur coût, assurance, fret de l'ensemble des produits fournis (4,6 millions de tonnes, pour une valeur coût, assurance, fret totale estimée à 1,3 milliard de dollars). Les pertes, tant en valeur absolue que relative, ont diminué par rapport à la période précédente, soit 3 millions de dollars, ou 0,04 pour cent de moins qu'en 2003. Cette diminution résulte essentiellement de la réduction sensible des pertes dues à des actes de pillage en période de guerre et de troubles civils qui ont été la première cause de l'ensemble des pertes enregistrées en 2003 —du fait notamment que des volumes considérables de produits ont été fournis dans le cadre de l'opération en Iraq. En termes de volumes et de pertes, l'année 2004 est plus conforme à la norme. Le niveau des pertes reste relativement peu élevé, ce qui s'explique par la mise en œuvre de plusieurs initiatives décrites dans le présent rapport. Les pertes représentent l'un des cinq indicateurs opérationnels du Plan stratégique du PAM (2004–2007), ce qui indique clairement la détermination du PAM à prendre toutes les mesures nécessaires pour réduire les pertes de produits alimentaires.



## PROJET DE DECISION\*



À l'examen du rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2004 (WFP/EB.A/2005/12-A), le Conseil prend note des pertes enregistrées par pays et par produit et des mesures correctives prises par le PAM, les gouvernements et les autres partenaires pour réduire au minimum les pertes après livraison. Il invite le Secrétariat à prendre toutes les mesures nécessaires pour réduire les pertes, à demander aux gouvernements le remboursement des produits perdus par négligence et à continuer de présenter au Conseil un rapport annuel.

---

\* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.



## MESURES CORRECTIVES PRISES POUR REDUIRE AU MINIMUM LES PERTES DE PRODUITS A L'AVENIR

### Suite donnée à la vérification interne du Rapport sur les pertes de produits après livraison

1. Depuis la fin 2001, les donateurs ont demandé de nouvelles assurances sur la précision des systèmes de suivi et de rapport mis en place par le PAM pour les pertes après livraison. Le Programme considère qu'il s'agit d'une question grave, en particulier lorsque les donateurs demandent la confirmation que les systèmes et les procédures comptables de l'Organisation répondent à leurs exigences. En 2002, le Département des opérations a demandé que le Bureau de la vérification interne des comptes examine le suivi et le rapport des pertes de produits après livraison. L'examen, effectué en 2003, a porté sur les aspects concernant les définitions, les méthodes, les techniques, les procédures, le contrôle et la gestion, ainsi que sur l'obligation pour les directeurs de pays de faire rapport sur les pertes.
2. L'examen a suscité des recommandations qui peuvent être regroupées sous quatre grands titres: i) mauvaises pratiques de gestion des produits dans les entrepôts de l'homologue gouvernemental et/ou du partenaire d'exécution, y compris absence de système de suivi des produits et rapports insuffisants sur les produits; ii) procédures inadéquates pour le suivi normalisé des produits jusqu'au point de distribution aux bénéficiaires (effectué en général par les fonctionnaires homologues et les partenaires d'exécution), les prêts et les emprunts de produits; iii) nécessité de renforcer le système d'analyse et de suivi des mouvements des produits (COMPAS), en particulier au point de distribution finale (PDF); et iv) nécessité de définir plus clairement les pertes de produits après livraison. Les mesures adoptées pour tenir compte des recommandations de l'examen sont exposées ci-après dans le présent rapport.

### Les mécanismes de contrôle du PAM permettant de déceler et de régler les cas de pertes potentiellement importantes

3. Les mécanismes de contrôle du PAM, en particulier le Bureau de l'Inspecteur général et la Division des services de contrôle interne, le Bureau de la vérification interne des comptes et les commissaires aux comptes, jouent un rôle important dans la prévention des pertes et la notification des cas de fraude ou de mauvaise gestion. Dans de tels cas, le PAM prend des mesures pour traiter les problèmes et éviter de semblables incidents à l'avenir.
4. Le Bureau de la vérification interne des comptes place la "gestion des produits" parmi les principaux domaines examinés pendant les missions d'audit effectuées dans les bureaux de pays. Il confirme que: i) une structure clairement définie de gestion des produits est en place; ii) le bureau de pays établit en temps utile des rapports de suivi des produits qui sont complets et exacts; iii) les produits se trouvant dans les entrepôts sont soumis aux contrôles voulus; iv) les pertes de produits sont signalées rapidement; et v) les procédures de surveillance générale sont appropriées. Lorsque les contrôles sont jugés faibles ou insuffisants ou qu'ils sont inexistantes, des recommandations sont formulées. Les vérificateurs se rendent dans les entrepôts au cours de leur mission et effectuent des inspections, comptabilisent les stocks de produits, examinent les registres et la gestion des entrepôts, et formulent des recommandations le cas échéant. Le PAM a institué un "cycle de vérification" selon lequel les bureaux de pays présentant des risques élevés, déterminés par une évaluation interne des risques, font périodiquement l'objet d'une vérification interne ou externe.



5. En 2004, la Division des services de contrôle interne a contribué à éviter des pertes importantes en effectuant des inspections dans les bureaux de pays et les bureaux auxiliaires, et en enquêtant sur les cas de pertes signalées afin d'en déterminer les causes et de lancer des actions de recouvrement.
6. Le Bureau de la vérification interne des comptes a poursuivi l'Initiative de gestion des risques. Des ateliers d'autoévaluation des risques ont été organisés pour plusieurs bureaux de pays en 2004, en vue notamment de déterminer les risques de pertes de produits après livraison et d'établir des plans d'action visant à réduire les risques identifiés.
7. Le Commissaire aux comptes a informé le PAM de son intention de contrôler les pertes après livraison en 2005. Le PAM se réjouit de prendre connaissance des recommandations qu'il formulera et qui lui permettront de consolider les efforts visant à réduire les pertes de produits alimentaires.

### **Suivi dans les pays ayant enregistré des pertes élevées dans le passé: Bangladesh, Burkina Faso et Cambodge**

#### *⇒ Bangladesh*

8. Les pertes et les fuites de produits au Bangladesh font l'objet de débats au sein du Conseil d'administration depuis 2001. Le rapport définitif de l'étude sur les fuites d'aide alimentaire au Bangladesh réalisée par l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires en 2002 et 2003 a été distribué aux parties prenantes en octobre 2003. Ce rapport contient une analyse et des recommandations visant à réduire les fuites. Un comité directeur composé du gouvernement du Bangladesh, des donateurs et du PAM s'est engagé à mettre en œuvre les recommandations de l'étude. Depuis lors, plusieurs recommandations spécifiques ont été appliquées, en particulier: i) établissement de comités techniques à assise gouvernementale pour garantir une méthode précise et structurée de mise en œuvre; ii) amélioration du système de suivi, qui est complètement opérationnel depuis 2004; iii) déploiement de COMPAS en 2004 en tant que système de suivi des mouvements de tous les produits alimentaires depuis les ports jusqu'aux points de distribution finale, y compris prochainement des distributions effectuées par les partenaires d'exécution; iv) amélioration des systèmes de distribution alimentaire (utilisation de mesures de rations normalisées et rations d'aliments enrichis préemballés).
9. Depuis l'adoption de ces améliorations, le bureau de pays, grâce au large éventail de ses activités et au système de suivi des pertes après distribution, a découvert une perte de 2 759 tonnes de produits fournis dans le cadre du programme de pays et de l'opération d'urgence. Cette perte représente 6,3 pour cent pour le programme de pays et 1,5 pour cent de sous-paiements aux participants à l'opération d'urgence; au total, la valeur de la perte s'élève à 780 000 dollars. Le montant des pertes en 2004 était comparativement inférieur aux 7,5 pour cent cités dans le rapport de l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, et représentait 1,1 pour cent du volume total des produits fournis au Bangladesh. Malheureusement, seules 28 tonnes ont été directement signalées par les partenaires d'exécution et enregistrées dans COMPAS; les 2 731 tonnes restantes font actuellement l'objet d'une vérification. La majeure partie de ces pertes résulte de sous-paiements qui ont été signalés par les participants au programme et les membres des comités locaux de distribution alimentaire interrogés par le bureau de pays. Lorsque les chiffres définitifs auront été approuvés, il sera demandé au gouvernement de rembourser les pertes et de prendre des mesures plus efficaces pour contrôler les distributions alimentaires et éviter que les produits ne soient utilisés sans autorisation. Il est particulièrement important d'assurer: i) l'élimination des petites livraisons à partir



d'entrepôts locaux; ii) le déblocage rapide des fonds de portage en faveur des autorités locales afin d'éviter que les ventes de céréales ne supportent les frais de transport; et iii) la prévention de toute distribution à des bénéficiaires non autorisés, y compris de paiements aux gardes et aux livreurs.

10. Aucune perte n'a été signalée pour les biscuits enrichis emballés dans des sachets plastiques scellés qui ont été distribués dans le cadre des activités nutrition pour l'éducation (précédemment désignées sous le nom d'alimentation scolaire), ni pour le mélange d'aliments enrichis fourni au titre de l'initiative nutritionnelle dans les communautés. Le bureau de pays prévoit d'utiliser davantage ces modalités de distribution et i) renouvellera ses efforts pour consolider les capacités de suivi du gouvernement et des organisations non gouvernementales afin qu'en se rendant solidaires de la propriété des produits du PAM et en établissant des rapports précis et en temps utile, ils puissent assumer une plus grande responsabilité dans l'administration des distributions alimentaires; ii) améliorera le suivi du PAM sur le terrain en vue de définir clairement le montant et l'origine des pertes; iii) introduira des modalités améliorées de distribution en faisant appel à des sociétés de prestation de main-d'œuvre, par exemple, auprès desquelles les bénéficiaires et les comités locaux prendront en charge la collecte et la distribution des produits; et iv) veillera au bon fonctionnement de COMPAS pour que les informations puissent être saisies depuis les points d'entrée jusqu'aux PDF et aux bénéficiaires.

⇒ *Burkina Faso*

11. Comme le mentionne le rapport pour 1998-1999, 717 tonnes de conserves de poisson et de viande ont été perdues au Burkina Faso entre le 1er janvier 1996 et le 31 mars 1999, pour un montant total de 1,75 million de dollars en valeur coût, assurance, fret (c.a.f). Outre les mesures correctives déjà présentées au Conseil en 2000, le gouvernement s'est engagé à rembourser le montant intégral de cette perte. En 2001, un accord fixant un plan de remboursement a été signé conjointement par le Cabinet du Premier Ministre, le Ministère de l'agriculture et le bureau de pays du PAM. Le gouvernement a déjà remboursé 1,3 million de dollars en valeur c.a.f. Un remboursement ultérieur devrait être prochainement inscrit au budget national de 2005.

⇒ *Cambodge*

12. Comme l'indique le document EB.A/2004, le PAM a enquêté sur les pertes de produits survenues au Cambodge. Début 2005, un accord a été conclu pour que le gouvernement compense les produits alimentaires qui n'étaient pas allés aux bénéficiaires qui y avaient droit dans le cadre des programmes vivres-contre-travail de 2003 et 2004. Sur la base scientifique d'une analyse détaillée des chiffres conjointement réalisée par le gouvernement et le PAM, le gouvernement a décidé de rembourser 900 000 dollars au PAM, en trois versements annuels, au titre des projets exécutés dans le pays. Il est important de noter que le premier versement, d'un montant de 300 000 dollars, a déjà été effectué en 2005.
13. Suite à l'enquête, 15 membres du personnel du PAM ont été soupçonnés de détournement de l'aide alimentaire; le gouvernement a pris des sanctions administratives envers deux fonctionnaires, qui ont été sommés de rendre le riz subtilisé. Le gouvernement prendra des mesures similaires à l'encontre des autres fonctionnaires s'ils sont jugés coupables. Depuis que ces mesures sont en place, le PAM a repris les activités vivres-contre-travail qui étaient suspendues depuis un an. Le gouvernement et le PAM ont introduit une série de points de contrôle établis par des experts en activités vivres-contre-travail afin d'éviter que ce type de perte ne se reproduise.



14. Le PAM a apprécié le soutien des donateurs pendant cette longue enquête et se réjouit de la perspective des activités productives et bénéfiques qui seront mises en œuvre en faveur des populations pauvres souffrant de la faim au Cambodge.

### **Renforcement de COMPAS en tant que système de suivi des produits de l'Organisation, en particulier aux points de distribution finale**

15. Le PAM a installé la version 2.0 de COMPAS dans tous les bureaux de pays en 2004. COMPAS est un système de gestion des informations qui aide le Programme et ses homologues à suivre tous les mouvements des produits, depuis la fin du transport externe jusqu'aux PDF. COMPAS sert de mécanisme d'alerte rapide permettant de minimiser les pertes futures.
16. Depuis fin 2004, COMPAS 2.0 est installé dans 74 bureaux de pays responsables de programmes d'aide alimentaire et dans les six bureaux régionaux du PAM. Cette version devrait être également installée d'ici fin 2005 dans les cinq autres bureaux de pays: Colombie, Cuba, Équateur, Ghana et Sao Tomé-et-Principe.
17. Le PAM a apporté plusieurs améliorations à COMPAS 2.0 pour aider les bureaux de pays à saisir les données plus précisément, y compris les pertes de produits. La version 2.0 est conçue de manière à mieux distinguer les pertes se produisant avant et après livraison aux pays bénéficiaires, ce qui permet au PAM d'enregistrer de façon précise les pertes après livraison et de réduire au minimum le nombre d'erreurs qui peuvent conduire à une classification incorrecte des pertes.
18. Grâce aux améliorations apportées à COMPAS, le PAM n'utilise qu'un seul système pour suivre les mouvements de produits, depuis le moment où le Programme prend possession des produits jusqu'aux distributions aux bénéficiaires aux points de livraison finale. Des modèles de rapports simplifiés et normalisés conçus à l'intention des partenaires d'exécution et des homologues gouvernementaux ont été calqués sur le format de COMPAS afin que les rapports de distribution remplis par les partenaires du PAM aux PDF puissent être facilement saisis dans COMPAS en cas d'impossibilité d'échanger des données électroniques. Le PAM a pu ainsi sensiblement améliorer sa capacité de saisie des mouvements des produits jusqu'aux PDF pour tous les projets. COMPAS a été l'unique source de données utilisée pour comptabiliser les produits dans les rapports normalisés de projet de 2004 qui ont été élaborés dans les 69 bureaux de pays où COMPAS 2.0 était opérationnel avant la fin de l'année.
19. Des vérifications internes antérieures sur les pertes après livraison ont conclu qu'il fallait renforcer les systèmes du PAM et les directives normatives concernant le contrôle des prêts et des emprunts de produits. Le fait que les projets risquent de classer les prêts et les emprunts qui n'ont pas été correctement enregistrés comme des pertes après livraison est particulièrement préoccupant. Dans COMPAS 2.0, les fonctions de saisie des prêts et des emprunts —ainsi que le suivi de leur situation— ont été améliorées de manière à ce que ces informations soient toujours disponibles, actualisées et normalisées.
20. Le 'traitement des factures des transporteurs' est également une nouvelle fonction de COMPAS 2.0 qui contribuera à minimiser les pertes après livraison. Cet outil normalisé permet de connaître la valeur exacte des produits, telle qu'elle est enregistrée dans le système informatique SAP du PAM, ce qui est très utile lorsque l'on présente une réclamation de pertes aux transporteurs. Les prestataires de services seront ainsi encouragés à prendre plus grand soin des produits du PAM et à réduire les pertes qui peuvent survenir durant le transport. À l'heure actuelle, 40 pour cent des bureaux de pays



se servent de ce nouvel outil pour traiter les factures et ce pourcentage devrait augmenter car, en 2005, une formation est dispensée au personnel d'autres bureaux de pays.

21. Le PAM a atteint son objectif pour 2004 qui était de suivre, grâce à COMPAS, les mouvements des produits jusqu'aux distributions aux bénéficiaires dans 80 pour cent des bureaux de pays. Il faut toutefois remédier à deux points faibles. Le PAM doit: i) aider les partenaires d'exécution et les homologues gouvernementaux à signaler plus consciencieusement les pertes subies; et ii) organiser une formation spécialisée à l'intention du personnel de terrain —et en particulier des directeurs de pays et des responsables des bureaux auxiliaires— pour leur enseigner les fonctions de suivi de la circulation des produits placés sous leur responsabilité. En 2005, le PAM collaborera avec les bureaux de pays pour renforcer le suivi de l'aide alimentaire afin que les partenaires d'exécution signalent les pertes avec plus de précision.
22. Le planning d'installation de COMPAS 2.0 a été très serré en 2004 et il n'y a pas eu assez de temps pour former le personnel sur tous les aspects du nouvel outil. Le PAM a lancé un programme de formation complet en 2005 à l'intention des personnes qui ne sont pas chargées de la logistique afin de les aider à mieux comprendre le suivi des produits en général, et COMPAS 2.0 en particulier.
23. Le PAM participera à un projet conjoint avec le Groupe de messagerie TNT (TPG) dans le cadre de l'initiative "*Moving-the-world*" en vue d'apporter de nouvelles améliorations à COMPAS 2.0. Ce projet concerne notamment les systèmes d'élaboration de rapports, les rapports d'alerte de péremption des produits, et l'ajout d'un module destiné à la comparaison mensuelle des stocks COMPAS et des stocks physiques dans les entrepôts.
24. Le site Web COMPAS fait désormais partie du site Intranet du PAM et donne accès aux informations sur la gestion des produits à tous les bureaux de pays.

### **Améliorations des achats de produits pour minimiser les pertes**

25. Le Service des achats de produits alimentaires du PAM a continué à prendre des mesures pour réduire les pertes de produits en 2004, qui a été une année exceptionnelle compte tenu du volume record de produits achetés. En 2004, le PAM a acheté 3,6 millions de tonnes de produits, évaluées à 1,1 milliard de dollars, soit 67 pour cent du volume total des produits fournis durant l'année. Les produits ont été achetés dans 91 pays, dont 79 pays en développement et en transition, y compris 1,6 million de tonnes pour l'Iraq, pour une valeur de 540 millions de dollars. En 2003, le PAM a acheté 2,7 millions de tonnes de produits alimentaires, pour une valeur de 634 millions de dollars, dans 84 pays, contre 1,5 million d'achats, d'un montant de 307 millions de dollars, en 2002. Les achats locaux et régionaux garantissent que les produits alimentaires sont mieux acceptés par les bénéficiaires, et les achats effectués à proximité des points de distribution aux bénéficiaires permettent de réduire le transport, la manutention et le stockage, ce qui diminue les pertes.
26. Le PAM s'est doté de procédures d'achat rigoureuses pour maîtriser les pertes de produits: i) il loue les services de sociétés d'inspection qui sont chargées de vérifier la qualité, la quantité et la mise en sac des produits alimentaires avant le chargement, les lots endommagés étant écartés; ii) des garanties d'exécution et des clauses pénales sont appliquées en cas de non respect des obligations contractuelles de la part des fournisseurs, ce qui donne au PAM des moyens de pression sur les fournisseurs qui ne livrent pas les produits voulus; iii) seuls les fournisseurs fiables, expérimentés dont les capacités sont reconnues sont maintenus sur les listes de fournisseurs du PAM; et iv) les contrats d'achats établis en rendu droits non acquittés réduisent les pertes parce que seules les quantités livrées sont à la charge du PAM tandis que les cargaisons manquantes ou endommagées sont facturées aux fournisseurs. Ces mesures destinées à réduire les pertes de produits se



sont révélées efficace dans les pays où travaille le PAM. Une formation intensive a été organisée à l'intention du personnel nouvellement embauché dans les bureaux de pays et au siège du PAM pour garantir que les leçons tirées de l'expérience restent dans la mémoire institutionnelle de l'Organisation.

27. Le Service des achats de produits alimentaires a récemment communiqué les bonnes pratiques de fabrication et les procédures HACCP (Points de contrôle critiques pour la l'analyse des risques) aux fournisseurs d'aliments mélangés et de farine de blé. Dans le cadre de ces procédures, les consultants se sont rendus dans des entreprises de transformation d'aliments mélangés, des minoteries et des organismes d'inspection locaux. Jusqu'à maintenant, il suffisait qu'un organisme d'inspection déclare un produit conforme aux spécifications pour que le PAM le considère acceptable. Dans le cadre du HACCP, la responsabilité de fournir un produit de haute qualité incombe désormais au fournisseur. Le rôle de l'organisme d'inspection se limite à vérifier les données relatives au contrôle des processus à l'usine et de prélever des échantillons aléatoires pour analyse en laboratoire. Les transformateurs conserveront le droit d'expédier les produits dès qu'ils seront prêts mais les inspecteurs pourront arrêter la production si les documents de contrôle des processus ne sont pas conformes, incorrects ou falsifiés, ou si les échantillonnages ne répondent pas aux spécifications. Les organismes d'inspection ont été informés de ces nouvelles procédures et plusieurs fournisseurs de mélange maïs-soja ont déjà été rayés de la liste du PAM et n'y figureront plus tant qu'ils n'auront pas modifié leurs installations et leurs méthodes pour les rendre conformes aux spécifications HACCP.
28. En 2004, le Service des achats de produits alimentaires a collaboré avec les fournisseurs pour améliorer la qualité des emballages. Les conteneurs et le cartonnage externe d'huile végétale ont été remplacés par des matières plus solides pour permettre de multiples manutentions sans risque de perte. L'emballage des biscuits à haute teneur énergétique a également changé. Les rations individuelles ne sont plus emballées dans un simple polypropylène biorienté (dit 'OPP'), mais dans un OPP métallique afin d'augmenter la durée de conservation. Les emballages en carton ont désormais trois épaisseurs et l'on peut ainsi empiler les produits sans danger jusqu'à hauteur maximale pour le transport. Des améliorations ont été également apportées à l'emballage des aliments mélangés; les revêtements intérieurs ont été scellés à chaud pour réduire le risque d'infestation. Tout au long de l'année 2004, le Service des achats de produits alimentaires, les organismes d'inspection et les fournisseurs ont recherché ensemble une solution pour les matières d'emballage de seconde qualité; des échantillons ont été collectés et il a été demandé aux fournisseurs de prendre les mesures nécessaires. Depuis août 2004, le Service des achats a coopéré avec les responsables du contrôle des pertes et de la qualité des produits rattachés à la Division des services juridiques pour garantir la qualité et l'emballage des produits et plusieurs fournisseurs ont été priés de prendre des mesures immédiates.
29. Depuis mi 2004, le PAM a lancé un projet d'optimisation de la chaîne d'approvisionnement. Le Service des achats de produits alimentaires a organisé plusieurs consultations pour optimiser les délais entre les dates d'achat et de livraison afin de réduire les pertes des produits qui ne se conservent pas longtemps.

### **Activités en cours du groupe de travail sur la gestion des produits**

30. Le groupe de travail sur la gestion des produits, établi par la Division du transport et de la logistique du PAM en 2001, continue à déterminer les causes de pertes de produits afin d'élaborer des politiques, des procédures et des directives pour la gestion des produits. Ce groupe a également identifié les points faibles des compétences en matière de meunerie et d'enrichissement. Une enquête approfondie été effectuée sur les opérations de meunerie



en 2004. Un atelier a été organisé sur ce thème pour renforcer les connaissances relatives à la gestion de la qualité des produits alimentaires et aux procédés de transformation et d'enrichissement des céréales. Cette formation a ciblé les cadres supérieurs chargés de la logistique et des achats, les spécialistes des achats de produits alimentaires et les chargés de programmes dans les bureaux régionaux et les bureaux de pays.

### **Nomination de responsables du contrôle des pertes et de la qualité des produits**

31. En août 2004, deux nouveaux responsables du contrôle des pertes et de la qualité des produits ont été recrutés pour aider à réduire le risque de pertes avant et après livraison. L'un des responsables est affecté au siège du PAM et l'autre, au bureau de la région Asie. Cette décision d'embauche a été prise en vue de concentrer les initiatives de plusieurs départements du PAM visant à réduire les risques de pertes avant et après livraison. Bien que récemment recrutés, les responsables sont déjà intervenus auprès de 40 pour cent de l'ensemble des bureaux de pays.
32. Les responsables aident les bureaux de pays à réduire le risque de pertes après livraison, lorsque cela s'avère possible. Les rapports de vol donnent lieu à un suivi afin de vérifier que des mesures ont été prises pour renforcer la sécurité; les incidents de manutention sont examinés pour évaluer le besoin éventuel d'une formation complémentaire. Les questions relatives à l'emballage et à la qualité font également l'objet d'un suivi.

### **Renforcement de l'attention portée aux problèmes d'infestation des produits alimentaires**

33. La vérification interne réalisée en 2003 a souligné l'importance de se concentrer davantage sur les problèmes d'infestation des produits alimentaires. Un module de formation consacré à la lutte contre les ravageurs, élaboré en collaboration avec le *Natural Resources Institute* (Royaume-Uni), a été diffusé au personnel du PAM (94 personnes) travaillant dans 41 pays au cours de quatre ateliers. Ce module, destiné au personnel du PAM, porte sur les techniques de fumigation qui servent à mieux conserver les produits entreposés et à réduire les coûts grâce à des opérations efficaces. La formation sera en priorité organisée dans les régions où les pertes sont souvent dues à des problèmes d'infestation.
34. Les responsables du contrôle des pertes et de la qualité des produits s'intéressent aussi de près aux incidents où les produits alimentaires livrés sont déjà contaminés. Si le problème provient d'une fumigation inefficace à la source, le PAM réitère au fournisseur ses spécifications requises en matière de fumigation avant expédition; les organismes d'inspection désignés par le PAM vérifient méticuleusement tout signe de contamination et, si nécessaire, assistent à la fumigation avant que le PAM ne prenne possession des produits.

### **Meunerie et enrichissement**

35. Un module de formation technique sur les opérations de meunerie a été diffusé à 150 membres du personnel du PAM au cours de cinq ateliers afin de renforcer les compétences en matière de gestion de la qualité des produits alimentaires, et de transformation et d'enrichissement des céréales. Cette formation garantit un maximum d'efficacité pour les opérations d'usinage, effectuées par le PAM ou contractées, et une amélioration des contrats d'achat de farines.



36. Parallèlement à cette formation technique, des recherches approfondies sont actuellement menées sur les opérations de meunerie pratiquées aujourd'hui comme hier. Ces recherches entrent dans le cadre d'une étude qui permettra de s'appuyer sur les enseignements tirés des activités du PAM et de fournir des directives au personnel du PAM chargé de la planification et de l'exécution des opérations de meunerie. Cette étude sera terminée fin 2005.

### **Améliorations des spécifications alimentaires, de la qualité des produits, de la surveillance et des inspections**

37. Un peu plus de 15 pour cent des pertes après livraison du PAM en 2004 résultent de problèmes à la source, notamment parce que les produits livrés ne satisfont pas aux spécifications requises pour réduire le risque d'exposition. Un projet est en cours pour consolider: i) les spécifications statutaires des pays bénéficiaires; ii) les spécifications relatives aux produits alimentaires donnés en nature; et iii) les spécifications relatives aux produits achetés. Depuis fin 2004, de nombreux efforts ont été déployés pour améliorer les spécifications des produits alimentaires afin de réduire le risque d'exposition.
38. Le PAM confie à des organismes d'inspection renommés, sur une base contractuelle, le contrôle des produits et l'analyse des échantillons sur les lieux où le PAM prend possession des produits. Il n'est pas réaliste, ni financièrement viable, de tester tous les paramètres des produits à cet endroit; lorsque l'on décèle des défauts à posteriori, il est très difficile de récupérer les produits auprès des fournisseurs, même avec l'influence commerciale du PAM sur le marché. En se concentrant davantage sur les aspects techniques, le PAM réduit le risque d'exposition et améliore les perspectives de récupération. Le PAM a ainsi pris livraison d'une expédition de biscuits reçue sans réserve. Des problèmes ont été relevés par le pays bénéficiaire et une analyse de laboratoire a permis d'en définir la nature. Une inspection de suivi dans les installations du fournisseur a permis de déterminer que la cause était liée à la production. La preuve était irréfutable et le PAM a obtenu du fournisseur un remplacement complet des produits.
39. Les litiges sur la qualité sont fréquents dans le commerce international et il faudra sans aucun doute procéder à d'autres récupérations. Le PAM s'emploie sans relâche à améliorer les normes d'inspection pour diminuer le risque d'exposition; les accords de surveillance générale aux ports et dans les pays d'arrivée seront examinés fin 2005.

### **Élargissement du système pilote de suivi de l'alimentation scolaire**

40. Le service de l'alimentation scolaire au PAM continue de collaborer avec les bureaux de pays afin de mettre en place dans les écoles bénéficiaires, à titre expérimental, un système de suivi de l'alimentation scolaire. Du personnel qualifié saisit, dans les écoles, les données mensuelles dans le système de suivi par satellite ARGOS, dispositif électronique semblable à un guichet automatique de banque. Les données sont transmises à un centre de collecte de données situé en France, où elles sont mises à la disposition des Ministères de l'éducation et du PAM sur un site Web. Les données comprennent des renseignements sur la quantité et le type de produits alimentaires reçus et le nombre de repas fournis; elles peuvent être comparées avec COMPAS et d'autres bases de données du PAM afin d'identifier les écarts.
41. Fin 2004, 1 028 dispositifs étaient installés dans 12 pays —Afghanistan, Cap-Vert, Djibouti, El Salvador, Guinée, Guinée-Bissau, Lesotho, Malawi, Mozambique, Sao Tomé-et-Principe, Soudan et Tchad. En Afghanistan, au Cap-Vert, en Guinée, en Guinée-Bissau, au Malawi, au Mozambique et au Soudan, le dispositif a été installé dans



un nombre suffisant d'écoles recevant l'aide du PAM pour constituer un échantillon représentatif du pays tout entier établi sur une base scientifique. Les données saisies comprennent: i) des informations concernant les élèves, ventilées selon la classe et le sexe, comme par exemple la fréquentation, l'inscription et le nombre de jours de classe; ii) la quantité et la qualité de produits reçus et distribués par l'école; et iii) les jours de distribution pour chaque produit.

42. Le service d'alimentation scolaire encourage une plus grande transparence dans l'ensemble du système d'alimentation scolaire, en particulier aux niveaux de l'école et des parents. Lorsque les associations parents-enseignants ou d'autres groupes de gestion scolaire sont informés des volumes de produits alimentaires prévus pour les écoles et pour chaque enfant, ils peuvent suivre, signaler et déceler les problèmes avec davantage d'efficacité. Compte tenu du succès remporté par le système ARGOS du PAM, d'autres organisations ont décidé de l'utiliser, à titre expérimental, pour recueillir des informations dans les domaines où elles rencontrent des problèmes de suivi.

## **PERTES DE PRODUITS SURVENUES APRES LA LIVRAISON AUX GOUVERNEMENTS BENEFICIAIRES EN 2004**

### **Vue d'ensemble**

43. Le présent rapport couvre les produits fournis au titre des opérations du PAM entre le 1er janvier et le 31 décembre 2004. Au cours de cette période, le PAM a fourni 4,6 millions de tonnes de produits représentant une valeur c.a.f. estimée à 1,3 milliard de dollars. La valeur c.a.f. nette des pertes enregistrées pendant la période considérée s'élève à 4,6 millions de dollars, soit 0,37 pour cent de la valeur c.a.f. des produits fournis.
44. Le PAM a récupéré 1,1 million de dollars grâce à la vente de produits devenus impropres à la consommation humaine, ou aux actions en recouvrement engagées contre les entreprises privées responsables des pertes. Ces ventes ont lieu seulement lorsque les produits sont certifiés impropres à la consommation humaine mais peuvent avoir une certaine valeur comme aliments pour animaux ou pour les besoins de l'industrie. Les ventes sont soumises à des contrôles rigoureux afin de garantir que les produits ne peuvent pas être retrouvés dans la consommation humaine. En 2004, le PAM a renforcé la comptabilisation de ces recouvrements par le biais de son Système mondial et réseau d'information (WINGS). Le montant des recouvrements a représenté cinq fois celui enregistré en 2003 et presque dix fois celui enregistré en 2002.

### **Pertes par cause**

45. L'annexe I montre que 27 pour cent de l'ensemble des pertes enregistrées en 2004, d'une valeur proche de 1,2 million de dollars, étaient dues à de mauvaises conditions de manutention, ou à des quantités perdues durant les opérations de transport. L'an dernier, les actes de pillage en période de guerre ou de troubles civils ont constitué la deuxième cause principale de pertes et ont représenté 700 000 dollars, soit 16 pour cent de l'ensemble des pertes de l'année; ce chiffre est nettement inférieur à celui de 2003 où les pertes dues à des actes de pillage ont atteint 4 millions de dollars.

### **Pertes par produit**

46. Comme le montre l'annexe II, les pertes les plus importantes par produit en valeur c.a.f. nette concernent les céréales (principalement blé boulgour, maïs, farine de maïs, riz, blé et



farine de blé), suivies des légumineuses et de l'huile végétale. Les pertes dans ces trois groupes de produits représentent 75 pour cent de l'ensemble des pertes signalées, ce qui n'est guère surprenant car ces types de produit entrent pour un pourcentage analogue dans l'assortiment alimentaire global du PAM.

### **Pertes par partie responsable**

47. Environ 65 pour cent de la totalité des pertes après livraison ont eu lieu alors que les produits étaient sous la gestion directe du PAM; 20 pour cent ont été subies par les homologues gouvernementaux et 15 pour cent par des partenaires d'exécution non gouvernementaux. Le PAM gère une part croissante des produits alimentaires que lui confient les donateurs, en particulier dans le cadre d'opérations d'urgence importantes et complexes. La part des pertes subies par le Programme est donc elle aussi élevée. L'exacte notification des mouvements de produits qui ne relèvent pas directement du PAM est suivie avec une plus grande attention; le pourcentage de pertes subies par les gouvernements et par les partenaires d'exécution non gouvernementaux risque d'augmenter en 2005.

### **Pertes par pays bénéficiaire**

48. Comme le montre l'annexe III, 16 projets différents dans 8 pays ont enregistré des pertes nettes de produits égales ou supérieures à 2 pour cent de la valeur totale des produits fournis, et ayant une valeur c.a.f. nette absolue de 20 000 dollars. Ces pays sont les suivants: Afghanistan, Angola, Colombie, Fédération de Russie, Haïti, Malawi, Mauritanie et Soudan.
49. Haïti est le seul pays à avoir enregistré des pertes globales après livraison égales ou supérieures à 2 pour cent de la valeur totale des produits fournis, ayant une valeur c.a.f. nette absolue de 20 000 dollars. On trouvera ci-après de plus amples détails.
50. Neuf pays ont enregistré des pertes après livraison d'une valeur c.a.f. nette supérieure à 100 000 dollars. Il s'agit des pays suivants: Afghanistan, Angola, Fédération de Russie, Haïti, Indonésie, Malawi, Mauritanie, République démocratique du Congo et Soudan. Ces cas sont décrits en détail ci-après, par ordre décroissant de valeur c.a.f. nette absolue des pertes.

#### *⇒ Angola*

51. L'Angola a enregistré des pertes après livraison de 2 539 tonnes, d'une valeur c.a.f. nette de 731 358 dollars, soit 1,8 pour cent du volume total des produits fournis (159 744 tonnes). Ces pertes résultent essentiellement de la détérioration des conteneurs de maïs, de haricots et de mélange maïs-soja durant le transport maritime – l'air s'est réchauffé à l'intérieur des conteneurs et l'humidité s'est évaporée des produits. Pour éviter ce problème, les services d'expédition du PAM contrôleront les conteneurs au port d'embarquement et le bureau de pays vérifiera la qualité lors du déchargement.

#### *⇒ Haïti*

52. Haïti a enregistré des pertes après livraison de 952 tonnes, d'une valeur c.a.f. nette estimative de 695 950 dollars, soit 7,3 pour cent du volume total des produits fournis (22 805 tonnes). La perte est élevée en termes absolus et relatifs et résulte du pillage de l'entrepôt du PAM à Cap-Haïtien durant les troubles civils qui ont sévi au cours des premiers mois de 2004. Une fois le calme revenu, le sous-traitant spécialisé certifié a renforcé la sécurité. Tout au long de l'année 2004, la Mission des Nations Unies pour la



stabilisation en Haïti (MINUSTAH) a participé activement au renforcement des mesures de sécurité; des réseaux de communication ont été installés entre le sous-traitant chargé de la sécurité de l'entrepôt et MINUSTAH.

⇒ *Soudan*

53. Le Soudan a enregistré des pertes après livraison de 1 926 tonnes, d'une valeur nette c.a.f. estimative de 512 048 dollars, soit 0,6 pour cent du volume total des produits fournis (370 108 tonnes). Les pertes les plus significatives concernent le sorgho et les légumineuses, et se sont produites, à 90 pour cent, durant le transport. Pour résoudre le problème, le PAM a déduit les volumes perdus des factures des transporteurs sans leur demander de remplacer les produits, comme en 2004.

⇒ *Afghanistan*

54. L'Afghanistan a enregistré des pertes après livraison de 531 tonnes, d'une valeur nette c.a.f. estimative de 289 703 dollars, le volume total des produits fournis étant de 209 402 tonnes. En termes relatifs, ces pertes ne représentent que 0,5 pour cent du total des produits fournis durant la période considérée. La perte principale concerne les biscuits enrichis, détruits lors de l'incendie d'un entrepôt. Pour régler ce problème, les mesures de sécurité ont été examinées en détail dans tous les entrepôts du PAM et le personnel affecté aux installations de stockage a été formé aux procédures de lutte contre le feu.

⇒ *République démocratique du Congo*

55. La République démocratique du Congo a enregistré des pertes après livraison de 939 tonnes, d'une valeur nette c.a.f. estimative de 279 744 dollars, soit 0,9 pour cent du volume total des produits fournis (100 000 tonnes). Plus de 60 pour cent des pertes sont dues au pillage des entrepôts et des navires commis lors des troubles intérieurs qui ont touché l'est du pays. Le PAM a envoyé une lettre de protestation au gouvernement et les stocks ont été placés dans des centres extérieurs en attendant que la sécurité s'améliore. De nouveaux points de livraison avancés ont été aménagés pour diminuer les livraisons aux partenaires d'exécution et le PAM a ainsi pu mieux maîtriser la gestion des produits alimentaires; le PAM a collaboré avec les autorités portuaires et la police locale pour renforcer les contrôles et réduire les détournements de produits.

⇒ *Malawi*

56. Le Malawi a enregistré des pertes après livraison de 1 256 tonnes, d'une valeur nette c.a.f. estimative de 219 448 dollars, soit 1,2 pour cent du volume total des produits fournis (81 979 tonnes). Les pertes les plus significatives proviennent de livraisons endommagées de maïs et de farine de maïs reçues directement ou par des minotiers du port de Nacla au Mozambique en 2002-2003 ainsi que de maïs local de mauvaise qualité provenant de silos. Pour résoudre le problème, le PAM vérifie plus rigoureusement les expéditions avant usinage et effectue des contrôles de qualité; tout le personnel des entrepôts a été également formé.

⇒ *Fédération de Russie*

57. La Fédération de Russie a enregistré des pertes après livraison de 631 tonnes, d'une valeur nette c.a.f. estimative de 164 899 dollars, soit 1,5 pour cent du volume total des produits fournis (35 079 tonnes). Les pertes principales concernent la farine de blé achetée



localement et résultent d'un défaut de qualité, d'une détérioration graduelle et d'attaques de ravageurs. Pour renforcer le contrôle de la qualité, le PAM a inclus plusieurs nouveaux paramètres dans la certification des achats de farine de blé, en sus des règles d'homologation normalisées locales.

⇒ *Indonésie*

58. L'Indonésie a enregistré des pertes après livraison de 494 tonnes, d'une valeur nette c.a.f. estimative de 143 240 dollars, soit 0,7 pour cent du volume total des produits fournis (74 878 tonnes). Les pertes sont survenues pendant le transport vers les îles externes, lors des opérations de manutention dans un entrepôt gouvernemental et du chargement pour la distribution effectuée par les partenaires d'exécution. Le bureau de pays a fait part de ses préoccupations aux transporteurs maritimes et leur a demandé d'améliorer les procédures de manutention afin d'éviter que les sacs ne se déchirent.

⇒ *Mauritanie*

59. La Mauritanie a enregistré des pertes après livraison de 310 tonnes, d'une valeur nette c.a.f. estimative de 109 644 dollars, soit 1,3 pour cent du volume total des produits fournis (33 094 tonnes). Ces pertes sont principalement dues aux mauvaises conditions et à une gestion inadéquate des entrepôts ainsi qu'au manque de qualification des magasiniers. Après un an de négociations, le bureau de pays a conclu un accord détaillé de co-gestion avec le principal partenaire d'exécution du gouvernement en septembre 2004; il a été convenu d'accélérer la distribution des stocks alimentaires afin de disposer d'une capacité d'entreposage toujours suffisante et de réduire le nombre d'entrepôts. Quatre ateliers de gestion des entrepôts ont été organisés fin 2004 en vue de renforcer les visites d'inspection, les opérations journalières de nettoyage et de remise en état des entrepôts, et l'utilisation de COMPAS. Les organisations non gouvernementales jouent désormais aussi un rôle important dans la chaîne des distributions alimentaires en Mauritanie: elles collaborent avec les comités de village, surveillent étroitement les distributions et veillent à ce que les femmes participent activement à leur gestion. À l'heure actuelle, les produits sont uniquement stockés dans les entrepôts central et régional de Nouakchott, d'où ils sont transportés directement jusqu'aux bénéficiaires, ce qui évite de les entreposer dans d'autres lieux où la présence du PAM est plus restreinte. Le PAM a recruté trois volontaires des Nations Unies et trois assistants logistiques au niveau des bureaux auxiliaires, qui s'occupent de la gestion des entrepôts en étroite collaboration avec les homologues gouvernementaux.

⇒ *Colombie*

60. La Colombie a enregistré des pertes après livraison de 114 tonnes, d'une valeur nette c.a.f. estimative de 37 046 dollars, soit 0,6 pour cent du volume total des produits fournis (12 792 tonnes). Alors que la distribution de farine de blé était lente en Colombie, il a été impossible de retarder une livraison déjà prévue; une partie de la livraison a été stockée au-delà de la date d'expiration et la farine s'est détériorée. Le bureau de pays a pu recouvrer 35 pour cent de la perte en vendant le produit. Pour éviter que de telles pertes ne se reproduisent à l'avenir, le bureau de pays a amélioré les procédures d'achat des denrées périssables qui ne se conservent pas longtemps.



## **PERTES SURVENUES PENDANT LES PERIODES COUVERTES PAR LES RAPPORTS PRECEDENTS MAIS SIGNALEES POUR LA PREMIERE FOIS EN 2004**

61. En 2004, 27 pertes de produits dans 4 pays ont été signalées pour la première fois cette année. Ces pertes s'élèvent au total à 176 tonnes, soit 0,2 pour cent de la valeur des produits fournis au titre de ces opérations; la plupart des pertes par pays sont faibles. Les pays concernés sont la Géorgie, le Mozambique, le Népal et la République démocratique du Congo. Les pertes concernent l'huile végétale et les légumineuses et résultent de vols et d'une mauvaise manutention.

## **SUIVI DES PERTES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ENQUETE PENDANT LA PERIODE COUVERTE PAR LE RAPPORT PRECEDENT**

62. Comme mentionné dans le rapport de 2003, des pertes faisant aujourd'hui encore l'objet d'une enquête par le PAM ont été signalées au Bangladesh, au Cambodge, en Côte d'Ivoire, en Érythrée, en Inde, au Myanmar, au Népal, en Sierra Leone, au Yémen et au Zimbabwe.

⇒ *Bangladesh et Cambodge*

63. Des informations récentes sur les pertes subies dans ces pays ont été données plus haut dans le présent rapport.

⇒ *Côte d'Ivoire et Sierra Leone*

64. Après examen, il n'a pas été relevé de pertes supplémentaires en 2003 en Côte d'Ivoire et en Sierra Leone.

⇒ *Érythrée*

65. L'Érythrée a confirmé la perte de 48 tonnes de légumineuses reconnues impropres à la consommation humaine.

⇒ *Inde*

66. L'Inde a signalé une perte de 27 tonnes de riz; une enquête devrait être prochainement ouverte. Le gouvernement a lancé des poursuites judiciaires et disciplinaires à l'encontre des cinq fonctionnaires responsables de la perte.

⇒ *Myanmar*

67. Le Myanmar a fait part des résultats de son enquête concernant la perte de 2 tonnes de riz durant le transport; les transporteurs ont compensé le PAM.

⇒ *Népal*

68. Le Népal a signalé la perte de 6 tonnes de riz pillées en période de troubles intérieurs. La perte a été remboursée par le fournisseur.



⇒ *Yémen*

69. Le Yémen a confirmé la disparition de 2 tonnes de blé à l'entrepôt durant la mise en sac.

⇒ *Zimbabwe*

70. Le Zimbabwe a signalé une de perte de 610 tonnes qui a fait l'objet d'une enquête en 2003. Cette perte résulte de vols et de livraisons perdues durant le transit. Le bureau de pays a déduit la valeur des pertes occasionnées par les entreprises de camionnage et d'entreposage et n'utilise plus l'entrepôt de Mutare où les vols se sont produits.

---

### **PERTES FAISANT ACTUELLEMENT L'OBJET D'UNE ENQUETE ET QUI SERONT SUIVIES DANS LES PROCHAINS RAPPORTS**

71. Le PAM enquête actuellement sur des pertes de produits survenues au Bangladesh, au Cambodge, au Ghana, en Inde, au Kenya, à Madagascar, en Mauritanie, au Mozambique, au Niger, au Pakistan, en République démocratique populaire du lao et en Zambie. Des comptes rendus à jour sur ces pertes seront présentés dans les prochains rapports.



## ANNEXE I

<b>PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON PAR PRINCIPALE CAUSE DE PERTE (DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2004)</b>		
<b>Cause de la perte</b>	<b>Valeur nette c.a.f. estimative des produits perdus (millions de dollars)</b>	<b>Part des pertes totales (%)</b>
<b>Pertes essentiellement attribuables à des problèmes à la source</b>		
Détérioration des produits alimentaires	0,557	12,1
Détérioration de l'emballage	0,305	6,6
Autres	0,069	1,5
<b>Total partiel</b>	<b>0,931</b>	<b>20,2</b>
<b>Pertes essentiellement attribuables à des problèmes dans le pays bénéficiaire</b>		
Mauvaise manutention/livraisons manquantes	1,221	26,5
Troubles intérieurs	0,746	16,2
Transformation des produits	0,415	9,0
Autres	0,338	7,3
Vol/pillage/distribution non autorisée	0,283	6,1
Stockage dans de mauvaises conditions ou d'une durée excessive	0,184	4,0
Catastrophes naturelles et incendies	0,179	3,9
Reconditionnement/remise en sac	0,180	3,9
Infestation	0,136	2,9
<b>Total partiel</b>	<b>3,682</b>	<b>79,8</b>
<b>Total, toutes causes confondues</b>	<b>4,613</b>	<b>100,0</b>



## ANNEXE II

<b>PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON VENTILÉES PAR PRODUIT (DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2004)</b>			
<b>Produit</b>	<b>Valeur nette estimative c.a.f. des produits fournis (millions de dollars)</b>	<b>Valeur nette c.a.f. estimative des produits perdus (millions de dollars)</b>	<b>Pertes exprimées en pourcentage de la valeur nette c.a.f. des produits fournis</b>
<b>Céréales</b>			
Farine de maïs	69,563	0,347	0,50
Blé boulgour	25,670	0,061	0,24
Maïs	183,912	0,789	0,43
Riz	96,201	0,309	0,32
Blé	205,468	0,135	0,07
Farine de blé	71,050	0,276	0,39
Sorgho	51,774	0,205	0,40
Autres céréales	0,014	0,000	0,00
<b>Huiles et matières grasses</b>			
Huile végétale	196,259	0,770	0,39
Graisses alimentaires	2,314	0,000	0,00
<b>Produits laitiers</b>			
Lait entier en poudre	25,095	0,000	0,00
Lait écrémé en poudre enrichi	6,879	0,002	0,03
Autres produits laitiers	24,782	0,009	0,04
<b>Légumineuses</b>			
Pois	50,820	0,145	0,29
Haricots	63,554	0,326	0,51
Lentilles	17,152	0,268	1,56
Autres légumineuses	0,061	0,000	0,00
<b>Autres</b>			
Lait maïs-soja et blé-soja	1,748	0,000	0,00
Mélange maïs-soja et blé-soja	104,171	0,463	0,44
Sucre	9,935	0,014	0,14
Poisson en conserve et viande en conserve	20,187	0,286	1,42
Sel	1,676	0,002	0,12
Biscuits	10,236	0,175	1,71
Faffa, Likuna Phala et Indiamix	5,825	0,020	0,34
Divers	7,698	0,007	0,09
<b>Tous produits</b>	<b>1 252,043</b>	<b>4,613</b>	<b>0,37</b>



**ANNEXE III. PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON VENTILÉES PAR RÉGION ET PAR PAYS BÉNÉFICIAIRE  
(DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2004)**

Pays bénéficiaire	Valeur c.a.f. estimative des produits fournis (millions de dollars)	Valeur nette c.a.f. estimative des produits perdus (millions de dollars)	Perte exprimée en pourcentage de la valeur totale des produits fournis	Pertes de produits égales ou supérieures à 2 pour cent de la valeur des quantités fournies au titre de projets individuels et qui dépassent 20 000 dollars		
				Produit	%	Valeur (US\$)
<b>Région Afrique orientale et centrale</b>						
Burundi	21,812	0,072	0,33			
Congo (Rép. dém .du)	31,123	0,280	0,90			
Congo (Rép. du)	3,944	0,016	0,40			
Djibouti	2,971	0,026	0,86			
Érythrée	43,815	0,012	0,03			
Éthiopie	108,578	0,025	0,02			
Kenya	48,041	0,067	0,14			
Rwanda	10,936	0,027	0,25			
Somalie	6,045	0,008	0,14			
Soudan	85,917	0,512	0,60	Lentilles	2,14	30 150
Tanzanie	35,006	0,195	0,56			
Ouganda	57,349	0,113	0,20			
<b>Total: Région Afrique orientale et centrale</b>	<b>455,538</b>	<b>1,354</b>	<b>0,30</b>			



**ANNEXE III. PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON VENTILÉES PAR RÉGION ET PAR PAYS BÉNÉFICIAIRE  
(DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2004)**

Pays bénéficiaire	Valeur c.a.f. estimative des produits fournis (millions de dollars)	Valeur nette c.a.f. estimative des produits perdus (millions de dollars)	Perte exprimée en pourcentage de la valeur totale des produits fournis	Pertes de produits égales ou supérieures à 2 pour cent de la valeur des quantités fournies au titre de projets individuels et qui dépassent 20 000 dollars		
				Produit	%	Valeur (US\$)
<b>Région Afrique australe</b>						
Angola	41,693	0,731	1,75	Haricots	14,62	82 900
				Mélange maïs-soja	11,59	133 250
				Haricots	2,11	24 750
Lesotho	18,239	0,035	0,19			
Madagascar	6,208	0,012	0,19			
Malawi	18,342	0,219	1,20	Maïs	2,10	109 400
				Farine de maïs	4,09	48 200
Mozambique	26,940	0,128	0,48			
Namibie	1,880	0,003	0,17			
Swaziland	6,194	0,005	0,09			
Zambie	13,557	0,016	0,11			
Zimbabwe	62,090	0,050	0,08			
<b>Total: Région Afrique australe</b>	<b>195,144</b>	<b>1,200</b>	<b>0,61</b>			



**ANNEXE III. PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON VENTILÉES PAR RÉGION ET PAR PAYS BÉNÉFICIAIRE  
(DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2004)**

Pays bénéficiaire	Valeur c.a.f. estimative des produits fournis (millions de dollars)	Valeur nette c.a.f. estimative des produits perdus (millions de dollars)	Perte exprimée en pourcentage de la valeur totale des produits fournis	Pertes de produits égales ou supérieures à 2 pour cent de la valeur des quantités fournies au titre de projets individuels et qui dépassent 20 000 dollars		
				Produit	%	Valeur (US\$)
<b>Région Afrique occidentale</b>						
Bénin	1,928	0,001	0,05			
Burkina Faso	7,592	0,002	0,03			
Cameroun	2,367	0,021	0,87			
Cap-Vert	3,606	0,008	0,23			
République centrafricaine	2,791	0,031	1,11			
Tchad	10,610	0,007	0,06			
Côte d'Ivoire	11,859	0,049	0,41			
Gabon	0,016	moins de 1 000 \$	négligeable			
Gambie	1,168	0,003	0,22			
Ghana	4,015	0,026	0,66			
Guinée	8,917	0,012	0,13			
Guinée-Bissau	2,086	moins de 1 000 \$	0,01			
Libéria	25,613	0,039	0,15			
Mali	5,050	0,002	0,04			
Mauritanie	8,421	0,110	1,30	Mélange blé-soja	26,15	74 600



**ANNEXE III. PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON VENTILÉES PAR RÉGION ET PAR PAYS BÉNÉFICIAIRE  
(DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2004)**

Pays bénéficiaire	Valeur c.a.f. estimative des produits fournis (millions de dollars)	Valeur nette c.a.f. estimative des produits perdus (millions de dollars)	Perte exprimée en pourcentage de la valeur totale des produits fournis	Pertes de produits égales ou supérieures à 2 pour cent de la valeur des quantités fournies au titre de projets individuels et qui dépassent 20 000 dollars		
				Produit	%	Valeur (US\$)
Niger	4,595	0,003	0,07			
Sao Tomé-et-Principe	0,395	moins de 1 000 \$	0,07			
Sénégal	6,690	0,006	0,09			
Sierra Leone	11,679	0,051	0,44			
<b>Total: Région Afrique occidentale</b>	<b>119,348</b>	<b>0,371</b>	<b>0,31</b>			
<b>Région Asie</b>						
Bangladesh	44,171	0,011	0,02			
Bhoutan	4,426	0,004	0,09			
Cambodge	11,344	0,004	0,03			
Chine	10,448	0,006	0,06			
Inde	10,144	0,011	0,11			
Indonésie	21,823	0,143	0,66			
Corée, Rép. pop. dém. de	85,825	0,061	0,07			
Laos	3,353	0,002	0,07			
Myanmar	2,147	moins de 1 000 \$	0,01			
Népal	16,686	0,049	0,29			



**ANNEXE III. PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON VENTILÉES PAR RÉGION ET PAR PAYS BÉNÉFICIAIRE  
(DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2004)**

Pays bénéficiaire	Valeur c.a.f. estimative des produits fournis (millions de dollars)	Valeur nette c.a.f. estimative des produits perdus (millions de dollars)	Perte exprimée en pourcentage de la valeur totale des produits fournis	Pertes de produits égales ou supérieures à 2 pour cent de la valeur des quantités fournies au titre de projets individuels et qui dépassent 20 000 dollars		
				Produit	%	Valeur (US\$)
Sri Lanka	9,309	0,026	0,28			
Timor-Leste	1,238	moins de 1 000 \$	0,07			
<b>Total: Région Asie</b>	<b>220,912</b>	<b>0,318</b>	<b>0,14</b>			
<b>Région Méditerranée, Moyen-Orient et Asie centrale</b>						
Afghanistan	63,552	0,290	0,46	Biscuits à forte teneur en protéines	3,41	167 850
Albanie	2,626	moins de 1 000 \$	0,01			
Algérie	11,792	0,010	0,09			
Arménie	4,456	0,002	0,03			
Azerbaïdjan	4,455	moins de 1 000 \$	négligeable			
Égypte	4,277	moins de 1 000 \$	0,01			
Géorgie	6,361	0,019	0,29			
Iran	4,981	0,007	0,15			
Iraq	26,645	moins de 1 000 \$	négligeable			
Jordanie	1,955	moins de 1 000 \$	négligeable			
Maroc	0,150	0,005	3,17			



**ANNEXE III. PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON VENTILÉES PAR RÉGION ET PAR PAYS BÉNÉFICIAIRE  
(DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2004)**

Pays bénéficiaire	Valeur c.a.f. estimative des produits fournis (millions de dollars)	Valeur nette c.a.f. estimative des produits perdus (millions de dollars)	Perte exprimée en pourcentage de la valeur totale des produits fournis	Pertes de produits égales ou supérieures à 2 pour cent de la valeur des quantités fournies au titre de projets individuels et qui dépassent 20 000 dollars		
				Produit	%	Valeur (US\$)
Territoire palestinien occupé	21,201	0,033	0,15			
Pakistan	24,041	0,104	0,43			
Fédération de Russie	11,243	0,165	1,47	Farine de blé	2,73	154 350
Syrie	3,192	0,006	0,19			
Tadjikistan	10,780	0,008	0,08			
Yougoslavie, Rép. féd. de	1,056	moins de 1 000 \$	négligeable			
Yémen	8,985	0,020	0,22			
<b>Total: Région Méditerranée, Moyen-Orient et Asie centrale</b>	<b>211,745</b>	<b>0,669</b>	<b>0,32</b>			
<b>Région Amérique latine et Caraïbes</b>						
Bolivie	3,783	moins de 1 000 \$	négligeable			
Colombie	5,965	0,037	0,62	Farine de blé	2,93	27 700
Cuba	3,452	moins de 1 000 \$	négligeable			
République dominicaine	0,410	moins de 1 000 \$	0,01			
Équateur <sup>1</sup>	0,000	0,00	0,00			

<sup>1</sup> L'Équateur ne met actuellement en œuvre que des opérations bilatérales qui ne sont pas couvertes par le présent rapport.



**ANNEXE III. PERTES DE PRODUITS APRÈS LIVRAISON VENTILÉES PAR RÉGION ET PAR PAYS BÉNÉFICIAIRE  
(DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2004)**

Pays bénéficiaire	Valeur c.a.f. estimative des produits fournis (millions de dollars)	Valeur nette c.a.f. estimative des produits perdus (millions de dollars)	Perte exprimée en pourcentage de la valeur totale des produits fournis	Pertes de produits égales ou supérieures à 2 pour cent de la valeur des quantités fournies au titre de projets individuels et qui dépassent 20 000 dollars		
				Produit	%	Valeur (US\$)
El Salvador	2,626	0,002	0,08			
Guatemala	5,566	0,011	0,19			
Haïti	8,921	0,650	7,29	Huile végétale	6,22	32 550
				Huile végétale	4,84	29 300
				Haricots	28,69	45 200
				Lentilles	71,79	196 050
				Poisson en conserve	24,30	275 500
				Huile végétale	6,07	24 000
Honduras	6,156	0,002	0,03			
Nicaragua	8,896	moins de 1 000 \$	0,01			
Pérou	3,552	moins de 1 000 \$	négligeable			
<b>Total: Région Amérique latine et Caraïbes</b>	<b>49,321</b>	<b>0,702</b>	<b>1,42</b>			
<b>TOTAL: TOUTES RÉGIONS CONFONDUES</b>	<b>1 252,043</b>	<b>4,613</b>	<b>0,37</b>			



## ANNEXE IV

### INITIATIVES REGIONALES VISANT A REDUIRE AU MINIMUM LES PERTES APRES LIVRAISON DU PAM

1. Chaque bureau régional prépare un plan de travail annuel fondé sur les résultats; ses objectifs incluent le suivi des pertes après livraison. Dans le cadre de l'initiative de décentralisation du PAM, les fonctionnaires régionaux chargés de la logistique apportent un soutien aux bureaux de pays pour toutes les questions de logistique, y compris les pertes après livraison, ce qui contribue beaucoup à faire mieux comprendre les mesures visant à limiter les pertes après livraison.

#### Région Asie

2. Le Bureau régional pour l'Asie a engagé plusieurs initiatives visant à réduire les pertes de produits alimentaires dans les bureaux de pays de la région. Comme en 2003, les achats locaux et la transformation locale des produits ont été importants en 2004, ce qui permet de recevoir les produits dans de meilleurs délais et de réduire la durée de stockage. La fragmentation des expéditions des achats locaux a aussi amélioré la situation et les bureaux de pays au Bangladesh, en Inde, en Indonésie, au Népal et au Sri Lanka ont pu ainsi recevoir des volumes restreints de produits à certaines périodes déterminées.
3. La rationalisation du système de gestion de la filière d'approvisionnement des produits a continué à être renforcée dans chaque bureau de pays: i) un responsable de la filière a été nommé; ii) des rapports mensuels sur les besoins et les pénuries fournissent des informations sur la disponibilité et l'utilisation des stocks, ce qui permet d'assurer le suivi de la filière d'acheminement; et iii) un calendrier des demandes d'expéditions continue à être régulièrement établi. Grâce à une formation dispensée début 2004, les capacités de chaque bureau de pays en matière de gestion de la filière en aval ont été consolidées et une utilisation efficace des ressources a été garantie. Le volume important des livraisons de mélange maïs-soja continue à poser problème car le produit supporte mal un stockage prolongé; des analyses de laboratoire montrent que les vitamines diminuent de moitié lorsque le produit est stocké longtemps.
4. L'arrivée d'un conseiller régional en logistique et d'un responsable du contrôle des pertes et de la qualité des produits à la mi 2004 a permis au bureau de la région Asie de renforcer la gestion des produits alimentaires et d'améliorer leur qualité. COMPAS 2.0 est désormais installé dans les 11 pays de l'Asie et les mouvements des produits jusqu'aux bénéficiaires sont donc suivis. Les chiffres de distribution communiqués par les partenaires d'exécution sont maintenant saisis dans le système et les pertes subies aux divers maillons de la chaîne d'approvisionnement sont enregistrées.

#### Région Méditerranée, Moyen-Orient et Asie centrale

5. Le Bureau régional pour la Méditerranée, le Moyen-Orient et l'Asie centrale a aussi engagé des initiatives visant à remédier aux pertes après livraison. De nouvelles formations à la gestion des entrepôts ont continué à être dispensées dans les divers bureaux de pays en 2004 et la version arabe du manuel du PAM sur les entrepôts contribuera à limiter les pertes après livraison résultant d'une mauvaise gestion. Ce manuel est également mis à la disposition des homologues du PAM dans toute la région. Une formation à la lutte contre les ravageurs et aux opérations de fumigation a été organisée à l'intention du PAM et de



ses partenaires à Doubaï fin 2004. COMPAS 2.0 a été également consolidé et est élargi aux partenaires du PAM.

### **Région Amérique latine et Caraïbes**

6. Chaque bureau de pays en Amérique latine et dans les Caraïbes a continué à prendre des mesures pour réduire les pertes de produits en 2004. Dans le cadre d'une initiative spéciale, le bureau régional a négocié, à titre expérimental, une expédition de maïs en vrac avec le principal donateur de la région; la mise en sac a été payée à destination. Jusqu'à maintenant, le maïs était livré en sac, puis mis en conteneurs. Lorsque l'on utilisait cette méthode de transport, le maïs moisissait souvent au point de représenter un danger de consommation, ce qui entraînait des pertes après livraison élevées. Lors de la livraison expérimentale en vrac, le produit est arrivé en bien meilleur état, sans perte, à l'exception d'une faible quantité de grains déversés.

### **Région Afrique occidentale**

7. Les bureaux de pays de la région Afrique occidentale ont déployé de nombreux efforts pour réduire les pertes après livraison. Des inventaires mensuels sont réalisés dans tous les entrepôts et rapprochés des données de COMPAS afin d'identifier tout écart à temps. Une formation à la gestion des entrepôts a été dispensée aux partenaires d'exécution et aux homologues gouvernementaux en Côte d'Ivoire, en Mauritanie, au Niger et en Sierra Leone pour éviter les pertes dues au stockage et à la manutention. Une fumigation régulière des entrepôts est réalisée pour garantir que les produits ne sont pas contaminés ou attaqués par les insectes. La valeur des pertes survenues au cours du transport et résultant de vols à l'entrepôt est déduite des factures présentées par les entreprises de transport et de sécurité lorsque ces pertes sont dues à la négligence. Le système "premier entré, premier sorti" continue à être appliqué pour la gestion des produits alimentaires afin de réduire les pertes résultant d'un stockage prolongé. Des contrôleurs de l'aide alimentaire et des agents de la logistique accompagnent les camions jusqu'aux points de distribution finale et des visites non planifiées sur les sites des projets aident à mieux contrôler les produits.

### **Région Afrique australe**

7. Le Bureau régional pour l'Afrique australe a mis en œuvre plusieurs initiatives visant à réduire les pertes. Le bureau de pays s'est mobilisé pour assurer la formation des partenaires à la gestion des entrepôts, ce qui a eu un impact positif sur la réduction des pertes après livraison. Le bureau régional a organisé un atelier sur les opérations de meunerie à l'intention des agents du PAM chargés de la logistique. L'installation de COMPAS 2.0 en 2004 a fourni l'occasion de compléter la formation du personnel des bureaux auxiliaires et a contribué à améliorer la qualité des rapports de pertes dans la région.

### **Région Afrique orientale et centrale**

8. Plusieurs initiatives ont été mises en œuvre dans la région en 2003 pour améliorer la manutention des produits et réduire les pertes. Des précautions ont été prises pour éviter de transporter des produits différents dans le même véhicule, notamment l'huile végétale qui risque de contaminer les céréales usinées. Le suivi des performances des transporteurs a été amélioré et les pertes ont été déduites des dernières factures. Une formation à la gestion des produits alimentaires a été dispensée aux homologues gouvernementaux, aux partenaires non gouvernementaux et aux techniciens de l'entrepôt du PAM; le bureau régional a organisé une formation à la lutte contre les ravageurs et aux opérations de



fumigation ainsi qu'à la gestion des opérations de meunerie et des produits alimentaires. Certains bureaux de pays ont traduit la version mise à jour du manuel de gestion des produits alimentaires dans des langues régionales et l'ont diffusé aux partenaires d'exécution. Les bureaux de pays ont également encouragé une rotation rapide des stocks, en particulier de farine de maïs et d'autres produits usinés régionalement ou localement. Il a été recommandé d'usiner les céréales dans des installations aussi proches que possible des lieux de consommation pour mieux contrôler la durée de conservation. Des rapprochements entre les stocks de COMPAS et les stocks physiques sont régulièrement effectués; des rapports normalisés de projet sont établis chaque trimestre à des fins de contrôles réguliers et une importance primordiale est accordée aux missions de suivi effectuées par le personnel du bureau de pays dans les bureaux auxiliaires et dans les entrepôts des partenaires.



---

## LISTE DES SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

c.a.f.	Coût, assurance, fret
COMPAS	Système d'analyse, de traitement et de suivi des mouvements des produits
HACCP	Points de contrôle critiques pour l'analyse des risques
MINUSTAH	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
OPP	Polypropylène biorienté
OSD	Inspecteur général et Division des services de contrôle interne
OSDA	Bureau de la vérification interne des comptes
PDF	Point de distribution finale
RDC	République démocratique du Congo
TPG	Groupe de messagerie TNT
WINGS	Système mondial et réseau d'information du PAM

